

Système de parenté: Sociétés patrilineaires

Matrilinéaire:

Les **Australiens** ignoraient la paternité, selon eux le père n'a pas de rôle dans la fécondation, les filles ne tombent pas enceinte entre 9 et 14 ans alors les hommes n'ont rien à voir avec la fécondation. Ais il doit nourrir le fœtus lorsque la femme est enceinte.

- L'homme n'a rien à voir dans la fécondation et il ne joue aucun rôle une fois l'enfant au monde.

Les **chinois** (Na) ne se marie pas, la femme peut procréer seule, mais si l'homme ne nourrit pas le fœtus, celui-ci naîtra en forme de serpent.

Les **Trobriandais** : Un enfant peut ressembler à son père, mais le père n'a rien à voir.

LA PATERNITÉ ET LA MATERNITÉ SONT DES NOTIONS CULTURELLES QUI VARIENT D'UNE SOCIÉTÉ À L'AUTRE MAIS QUI EXISTENT DANS TOUTES LES SOCIÉTÉS.

Sociétés mobiles :

En Indonésie : le premier enfant appartient à la famille du mari, le deuxième à la femme et ainsi de suite en alternant.

Au Cameroun : Tous les enfants appartiennent au mari et le dernier appartient à la femme, s'ils ont seulement un enfant, il appartient au mari.

♣ Les cadets de famille sont traités différemment partout ou presque.

Patrilineaires :

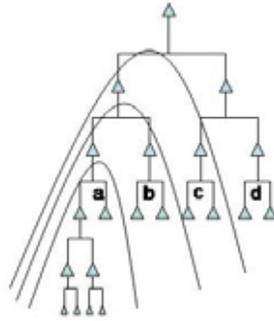
♣ Plus facile à conceptualiser pour nous, la résidence est généralement virilocale (hommes et femmes vivent chez le père de l'homme) pour les femmes et patrilocale pour les hommes.

♣ Les femmes prennent généralement le nom de l'homme

♣ Les enfants prennent le nom du père.

♣ Histoire de culte des ancêtres (descendance) : certaines ethnies utilisent cette parenté pour s'identifier, c'est la base de leur ethnie. Une constitution intellectuelle qui donne une structure de base à laquelle s'attache les différents segments.

- Généralement à chaque génération il y en a une qui se perd.



- Les femmes A ne se marient pas avec les hommes A, elles se marient avec b, c, d
 - Si les A se chicanent, c'est seulement les A qui s'en mêlent
 - Les segments vont être en opposition équilibrée entre eux et vont fonctionner en opposition structurale automatique.
 - Les membres d'un segment ont les mêmes droits et obligations vis-à-vis des membres de chacun des autres segments (droits collectifs)
 - Quand il y a chicane entre 2 segments (les hommes de A avec ceux de B) Tout A se met avec A et tout B se met avec B.
 - On va tenter de trouver quelqu'un qui soit un peu des deux (un enfant dont la mère est A et le père est B).
 - Si A et B se chicanent contre C et D, alors on tente de trouver un ancêtre commun.
- ♣ Toutes les sociétés patrilinéaires sont patrilocales ou néolocales (nouveau mais prêt du père) c'est toujours virilocal pour les femmes.
 - ♣ Ça prend 5 générations pour connaître un système de lignage.
 - ♣ Généralement les relations sont retenues et très polies entre générations adjacentes (père-fils) et détendues entre générations alternées (grand-père / petit-fils)
 - ♣ On distingue généralement les enfants légitimes de ceux qui sont illégitimes car la procréation doit être juridique surtout dans les sociétés patrilinéaires, c'est le mariage qui légitime les enfants.
 - Si un enfant est illégitime, il appartient à son grand-père maternel.
 - ♣ Lorsqu'un enfant est illégitime, le prix-de-la-fiancée, rend l'enfant légitime au mari, mais pas à l'amant.
 - ♣ Les sociétés où les femmes ont des amants, les enfants appartiennent tout de même au mari.
 - ♣ Les enfants qui naissent hors mariage peuvent :
 - Appartenir au futur mari dès qu'il paie le prix-de-la-fiancée
 - Appartenir au grand-père maternel étant donné que rien n'a été payé, mais il y a restrictions au niveau de l'héritage.

- L'enfant ne pourra pas se fier aux ancêtres paternels

Première société : Nigeria :

♣ Les femmes doivent avoir un amant qui paie quelque chose au mari, qui est lui-même l'amant d'une autre femme.

- Tous les enfants qui naissent appartiennent au mari.
- Le mari est celui qui « gueule » et l'amant est celui qui couvre la femme de cadeau (la brute et le romantique)
- Si la femme ne tombe pas enceinte, le mari part et permet à son frère de lui faire un enfant, mais c'est le mari qui sera le père légal de l'enfant.

♣ Le père juridique n'est pas nécessairement le géniteur

Deuxième société : Zoulou d'Amazonie :

♣ Le futur roi doit être l'enfant du roi et de la première épouse. Si la première épouse a seulement des filles, une autre femme peut faire des enfants au nom de la première épouse.

♣ La mère biologique n'est pas nécessairement la mère légale (mère porteuse)

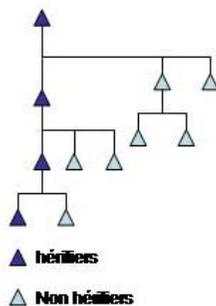
Troisième société : Les Nuer du Soudan :

♣ Si un homme n'a pas de descendance masculine et que ses filles n'ont pas de gars, une de ses filles revient (lorsqu'elle ne peut pas avoir d'enfant) chez son père. Celui-ci marie une fille qui deviendra la mère porteuse d'un enfant pour le père et la fille qui n'a pas eu de garçon.

Quatrième société : Les Tallensi du Ghana :

♣ Dès qu'une femme mariée est enceinte, on s'assure que l'enfant va naître chez le mari (dès 7 mois de grossesse, la femme doit rester chez son mari) sinon l'enfant est reconnu comme prémarital.

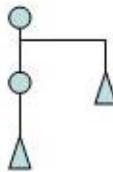
- Les droits juridiques passent de père en fils, (c'est donc très mauvais pour l'enfant.)
- C'est une succession par primogéniture.



Chez la parenté de la mère :

Une femme est enterrée avec son lignage d'origine

- ♣ Une femme qui va avoir beaucoup d'enfants est aussi héroïque qu'un bon guerrier.
 - Les enfants vont avoir des liens privilégiés avec le lignage de la mère.
 - Le neveu utérin n'est pas membre à part entière du lignage, mais il peut aller voler chez son oncle maternel, se moquer de lui, etc.
 - La maison de l'oncle maternel est une maison de refuge pour le neveu utérin lorsqu'il y a des problèmes avec le patrilignage comme l'oncle est de même substance que le neveu (ils sortent d'une même lignée de femme).
 - L'oncle et le neveu se nomment de même manière, si l'oncle meurt, le neveu peut épouser la femme de son oncle



- La relation avec le petit-neveu utérin est de même nature, mais il y a moins de plaisanteries.
 - On peut agir ainsi avec l'oncle car si la femme était un homme, l'oncle et le neveu feraient partis du même lignage.
-
- ♣ Les cognats sont moins proches, et à identité multiple. Ce sont des relations centrées sur ego et comportent des individus que personnes oblige à fréquenter. Ça dépend de la volonté d'ego.
 - Ce peut être très utile d'avoir une parenté dispersée :
 - o S'il y a un problème de ravitaillement (sécheresse) il est possible d'emprunter ou d'échanger.
 - o Relations utilisées lors de voyage comme moyen de protection (empêche d'être vendu comme un esclave dans les tribus comme en Nouvelle-Guinée)

QUESTION D'EXAMEN : Expliquer le fonctionnement des sociétés patrilinéaires. Décrivez les relations avec la parenté matrilinéaire, utérine et cognatique.